

Avis d'ouverture

Examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - Session 2026

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, en date du 25 avril 2025, est organisé au titre de l'année 2026 l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, par voie d'avancement de grade, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des départements de Loire-Atlantique.

Sont ouvertes les spécialités :

- « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »,
- « Espaces naturels, espaces verts »,
- « Restauration »,
- « Environnement, hygiène »,
- « Communication, spectacle ».

La spécialité « Communication, spectacle » est organisée par le CDG44 pour le compte des Centres de Gestion du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire-Atlantique.

Attention ! Pour les autres spécialités se référer au tableau en annexe qui recense les organisateurs.

Modalités d'inscription spécifiques

Préinscription (retrait du dossier)

La période de préinscription est fixée du 20 mai au 25 juin 2025 sur internet, en utilisant la plateforme nationale de préinscription : www.concours-territorial.fr. Une fois le compte candidat créé sur cette dernière et le Centre de Gestion organisateur choisi, les candidats sont redirigés vers le formulaire du site internet du Centre de Gestion sélectionné.

À l'issue de la préinscription, un formulaire d'inscription est automatiquement généré. Les candidats disposeront également d'un accès sécurisé personnel (accessible via le site du Centre de Gestion organisateur choisi par les candidats) qui leur permettra notamment de consulter l'avancement de leur dossier et d'avoir accès à l'ensemble des courriers et documents transmis par le Centre de Gestion organisateur.

La préinscription ne sera considérée comme inscription définitive qu'au moment de la clôture de celle-ci par les candidats, via leur accès sécurisé personnel.

Clôture de l'inscription (dépôt du dossier)

L'inscription définitive devra être clôturée, à partir de l'accès sécurisé personnel, entre le 20 mai et le 3 juillet 2025, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine).

En l'absence de clôture de l'inscription dans les délais indiqués ci-dessus, la pré-inscription en ligne sera annulée.

Dépôts des pièces justificatives

Les candidats devront déposer les pièces justificatives (dossier d'inscription, état détaillé des services, arrêtés,...) de manière dématérialisée, via leur accès sécurisé personnel.

Les dossiers devront être complets au plus tard le jour de la 1^{ère} épreuve, soit le 22 janvier 2026.

ATTENTION

Les dossiers papier ne seront plus distribués. Des postes informatiques en libre-service en Loire-Atlantique (liste des lieux informatiques disponible sur le site www.data.loire-atlantique.fr) ainsi qu'au Centre de Gestion où des agents accompagneront les candidats en cas de besoin seront à leur disposition.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h15 / 13h45 - 17h30 (en dehors des jours fériés)

Vendredi : 8h30 - 12h15 / 13h45 - 16h30

L'inscription à un examen constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient aux candidats de transmettre personnellement leur dossier et leurs pièces justificatives dans le délai imparti.

- Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.
- Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.
- Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

L'envoi de tous les documents relatifs à l'examen se fera par voie dématérialisée. Ainsi, les convocations aux épreuves écrite et pratique, les courriers de résultats d'admissibilité et d'admission seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé des candidats. Celui-ci est accessible sur le site www.cdg44.fr, et les codes seront disponibles au moment de la préinscription.

Conditions d'accès

L'examen professionnel est ouvert aux :

«**adjoints techniques ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade** ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C ».

Les services effectifs ne seront comptabilisés qu'à partir de la nomination en tant que stagiaire dans le cadre d'emplois ; les services de non titulaire ne seront donc pas pris en compte.

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les candidats sont autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur le tableau d'avancement de grade.

En conséquence, les candidats devront justifier du 4^{ème} échelon et des 3 ans de services effectifs le 31 décembre 2027 au plus tard.

Les candidats devront également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions, soit le 3 juillet 2025.

Dates et lieux des épreuves*

Épreuve écrite : le 22 janvier 2026, en Loire-Atlantique

Épreuve(s) pratique(s) : entre avril et septembre 2026

* les dates et lieux des épreuves sont susceptibles d'être modifiés en cas de besoin.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et examens professionnels :

- Par téléphone au 02.49.62.43.96
- Par mail à l'adresse concours@cdg44.fr



Examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - Session 2026

Liste des organisateurs en Pays de la Loire Par spécialité

Spécialité	Organisateur
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	CDG 44, 49, 53, 72 et 85 Choix du CDG en fonction de son département de rattachement
Espaces verts et naturels	CDG 44, 49, 53, 72 et 85 Choix du CDG en fonction de son département de rattachement
Restauration	CDG 44, 49, 53, 72 et 85 Choix du CDG en fonction de son département de rattachement
Environnement, hygiène	CDG 44, 49, 53, 72 et 85 Choix du CDG en fonction de son département de rattachement
Communication, spectacle	CDG 44 pour la région Pays de la Loire
Mécanique, électromécanique	CDG 53 pour la région Pays de la Loire
Logistique et sécurité	CDG 49 pour la région Pays de la Loire
Artisanat d'art	CDG 72 pour la région Pays de la Loire
Conduite de véhicules	CDG 85 pour la région Pays de la Loire